

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 6 avril 2020 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, l'assemblée a été filmée et tenue à huis-clos par voie de vidéoconférence, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. L'assemblée a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES 2 ET 24 MARS 2020**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 6 AVRIL 2020**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Résolution du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle désapprouvant le règlement 866-20 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle;
 - 6.2 Lettre du ministère des Transports – Début des appels d'offres – Reconstruction du pont sur le chemin Ste-Anne-des-Lacs au-dessus de l'autoroute 15;
 - 6.3 Lettre du ministère des Transports – Réfection de la route 117;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Bonification du plan de sécurité civile en cas de sinistre de la Municipalité de Piedmont;
 - 7.2 Octroi d'un contrat pour le déchiquetage de branches 2020 avec option de renouvellement pour les années 2021-2022, appel d'offres #452-2020-01;
 - 7.3 Fin de contrat avec l'entreprise Entretien Optimum;
 - 7.4 Accord de la Municipalité de Piedmont à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif;
 - 7.5 Autorisation de signature de l'entente entre la Municipalité et le 621 chemin Hervé;
 - 7.6 Embauche à l'essai dans un poste permanent de monsieur Éric Vaillancourt, préposé aux travaux publics;
 - 7.7 Embauche temporaire des employés de la division horticulture pour les saisons printemps/été/automne 2020;
8. **RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Adoption du règlement 757-63-20 modifiant le règlement de zonage 757-07 et ses amendements, afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et certains articles

concernant les fonctionnaires désignés;

- 8.2 Adoption du règlement 794-10-1 modifiant le règlement 794-10 sur la formation du comité consultatif en environnement;
- 8.3 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 871-20 relatif à la distribution de sacs d'empilettes à usage unique;

9. **TRAVAUX PUBLICS**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;
- 9.1 Réalisation d'une analyse de vulnérabilité des puits d'eau potable et demande de subvention;

10. **URBANISME**

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;
- 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 mars 2020;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

- 10.2 PIIA 2020-0010– 585, boulevard des Laurentides, (Zone C-3-254) Rénovations extérieures – Bâtiment commercial;
- 10.3 PIIA 2020-0007 – 275, chemin Beaulne (Zone R-1-229) Agrandissement, rénovation extérieure et constructions accessoires – Résidence unifamiliale;
- 10.4 PIIA 2020-0011 – Lot 5 097 166, chemin du Versant (Zone V-1-271) Nouvelle construction – Résidence unifamiliale avec logement intergénérationnel;
- 10.5 PIIA 2020-0013 – Lot 6 346 035, chemin des Épinettes (Zone R-1-256) Nouvelle construction – Résidence unifamiliale;
- 10.6 PIIA 2020-0017 – 805-805A, chemin des Pierres, (Zone R-2-202) Modification du revêtement extérieur – Habitation bifamiliale;

Demande de dérogation mineure

11. **ENVIRONNEMENT**

- Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

12. **FINANCES**

- Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;
- 12.1 Location d'une machine à affranchir (timbreuse);
- 12.2 Remboursement d'une dérogation mineure;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

14. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

15. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

16. **INFORMATIONS DIVERSES**

17. **VARIA**

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13102-0420 **Résolution - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel présenté :

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Période de questions

13103-0420 **Résolution – Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 2 et 24 mars 2020**

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que les procès-verbaux des assemblées des 2 mars et 24 mars 2020 soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13104-0420 **Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes à payer au 6 avril 2020**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu que les comptes payables au 6 avril 2020, au montant de 218 554,93 \$, et les comptes payés au 6 avril 2020, au montant de 953 427,44 \$, soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

Résolution du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle désapprouvant le Règlement 866-30 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

Lettre du ministère des Transports – Début des appels d'offres – Reconstruction du pont sur le chemin Ste-Anne-des-Lacs au-dessus de l'autoroute 15;

Lettre du ministère des Transports – Réfection de la route 117;

ADMINISTRATION

13105-0420

Résolution – Bonification du plan de sécurité civile en cas de sinistre de la Municipalité de Piedmont

ATTENDU le Plan de sécurité civile de la Municipalité de Piedmont en vigueur ;

ATTENDU QUE ce plan doit être maintenu opérationnel et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU la volonté du conseil d'y ajouter un Plan de continuité des opérations concernant l'avènement de pandémie ou d'épidémie sévère.

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu de **BONIFIER** le plan de sécurité civile en cas de sinistre de la Municipalité de Piedmont en y ajoutant à la section « Plan particulier d'intervention » le Plan de continuité des opérations joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13106-0420

Résolution – Octroi d'un contrat pour le déchetage de branches 2020-avec option de renouvellement pour les années 2021-2022, appel d'offres #452-2020-01

ATTENDU que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation # 452-2020-01 pour le déchetage de branches pour les années 2020-2021-2022;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, le tout tel qu'établi au bordereau de soumissions, les prix des soumissionnaires s'établissant comme suit :

Entreprises Forestières Benoit Cloutier Enr.	39 424,93 \$
Coupes Forexpert Inc.	39 091,50 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est Coupes Forexpert Inc. pour un coût de 39 091,50\$, pour l'année 2020.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**OCTROYER** le contrat pour le déchetage de branches 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021-2022, à Coupes Forexpert Inc. au coût de 39 091,50\$ taxes incluses, conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offre #452-2020-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13107-0420

Résolution – Fin de contrat avec l’entreprise Entretien Optimum

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l’entreprise Entretien Optimum en vertu de l’appel d’offre 130-2018-01, pour des services d’entretien ménager pour la période du 4 avril 2018 au 4 avril 2019, incluant des options de renouvellement annuel pour une période maximale de 3 ans;

ATTENDU QUE qu’au terme de la première année du contrat et d’une année d’option, la Municipalité désire mettre un terme au contrat;

ATTENDU QUE les représentants d’Entretien Optimum ont été avisés le 4 mars 2020 de la volonté de la Municipalité de mettre un terme au contrat.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu de mettre un terme au contrat octroyé à Entretien Optimum dans le cadre de l’appel d’offre 130-2018-01 et ce, en date du 3 avril 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13108-0420

Résolution – Accord de la Municipalité de Piedmont à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d’en-Haut relativement à la construction et l’exploitation d’un complexe sportif

ATTENDU la résolution numéro 46-02-20 adoptée lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d’en-Haut, tenue le 18 février 2020, annonçant son intention de déclarer sa compétence à l’égard des municipalités locales relativement à la construction et l’exploitation d’un complexe sportif;

ATTENDU QUE le projet de complexe sportif sera bénéfique pour l’ensemble de la population de la MRC des Pays-d’en-Haut;

DONC, il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont accepte d’être assujettie à la compétence de la MRC des Pays-d’en-Haut conformément à la résolution 46-02-20, spécifiquement pour le projet de construction et d’exploitation d’un complexe sportif comprenant un aréna et des bassins aquatiques au montant maximal de 45 089 000 \$ incluant les frais, le tout conditionnellement à ce que toutes les municipalités suivantes entérinent également la délégation de compétence et maintiennent leur participation au projet, à savoir : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Adèle, Saint-Adolphe-d’Howard, Morin-Heights, Lac-des-seize-iles, Estérel et Saint-Sauveur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13109-0420

Résolution – Autorisation de signature de l’entente entre la Municipalité et le 621 chemin Hervé

ATTENDU la demande de permis de lotissement 2020-10005;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait avoir un intérêt à récupérer du terrain en frais de parc pour l’aménagement d’un cours d’eau sur ce terrain, mais que les démarches ne sont pas assez avancées pour confirmer cet intérêt;

ATTENDU QUE le demandeur du permis souhaite conserver cette opportunité de céder du terrain en frais de parcs plutôt que de payer sur une base monétaire.

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d’autoriser le directeur général à signer l’entente ci-jointe permettant l’émission du permis de lotissement 2020-10005 dans l’attente de la confirmation de la méthode préconisée de paiement entre la municipalité et le demandeur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13110-0420

Résolution – Embauche à l’essai dans un poste permanent de monsieur Éric Vaillancourt, préposé aux travaux publics

ATTENDU le besoin du service;

ATTENDU la recommandation du directeur général et du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu **D’EMBAUCHER** à l’essai Monsieur Éric Vaillancourt à titre de préposé aux travaux publics dans un poste permanent à horaire flexible, à raison de 40 heures/semaine, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont et ce, selon l’échelon 1, avec entrée en vigueur le 6 avril 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13111-0420

Résolution - Embauche des employés temporaires à l’horticulture et aux travaux publics pour les saisons printemps/été/automne 2020

ATTENDU QUE la division horticulture du service des travaux publics nécessite l’embauche de quatre (4) employés temporaires pour les saisons printemps/été/automne 2020 pour réaliser l’ensemble du travail planifié ;

ATTENDU QUE les besoins du service des travaux publics nécessitent l’embauche d’un employé temporaire pour les saisons printemps/été/automne 2020 pour réaliser l’ensemble du travail planifié ;

ATTENDU la situation exceptionnelle causée par l’avènement du COVID-19 et l’incertitude qui persiste quant à la poursuite de certaines activités pour la période d’embauche visée concernant des services jugés non essentiels par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU l’intérêt des employés embauchés l’an dernier pour les postes ouverts.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé madame Diane Jeannotte et résolu de procéder à l’embauche de Élizabéth Véna comme responsable de l’horticulture pour la période printemps/été/automne 2020, soit du 20 avril 2020 au 15 novembre 2020, à titre de personne salariée temporaire, à horaire flexible.

Il est également résolu d’embaucher Christian Roussel, Mélanie Therrien et Jean-Marc Boucher comme préposé(e) à l’horticulture temporaire pour la période printemps/été/automne 2020, soit du 27 avril 2020 au 15 novembre 2020, à titre à titre de personnes salariées temporaires, à horaire flexible.

Il est également résolu d’embaucher Robert Lesage comme préposé aux travaux publics pour la période printemps/été/automne 2020, soit du 27 avril 2020 au 15 novembre 2020, à titre à titre de personne salariée temporaire, à horaire flexible.

Nonobstant les dates d’embauche prévues, il est entendu que celles-ci pourront varier compte tenu des directives gouvernementales associés à la crise du COVID-19. Le conseil mandate par la présente le directeur général pour procéder à l’embauche effective du personnel au moment où les règles gouvernementales le permettront.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13112-0420

Résolution - Adoption du règlement 757-63-20 modifiant le règlement de zonage 757-07 et ses amendements, afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et à certains articles concernant les fonctionnaires désignés

ATTENDU QUE la Municipalité veut apporter des précisions en ajoutant la liste des titres de postes pour les fonctionnaires désignés pour l'application du règlement ;

ATTENDU QUE ce règlement vise à permettre, à certaines conditions, la possibilité qu'un projet puisse être réalisé selon les normes et dispositions indiquées dans le rapport du professionnel soumis au dossier;

ATTENDU QUE sans ces modifications au règlement de zonage actuel, plusieurs travaux et ouvrages ne peuvent être envisagés;

ATTENDU QU'une expertise géotechnique permettra d'obtenir les commentaires et résultats précis pour un terrain touché par des contraintes naturelles suite à la réalisation d'une étude de terrain réalisée par un professionnel qualifié pour un projet spécifique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil tenue le 2 mars 2020;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Pascale Auger et résolu d'**ADOPTER** le règlement portant le numéro 757-63-20 modifiant le règlement #757-07 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13113-0420

Résolution - Adoption du règlement 794-10-1 modifiant le règlement 794-10 sur la formation du comité consultatif en environnement

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite revoir le règlement sur la formation du comité consultatif en environnement et y ajouter certaines précisions;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement continu d'être une partie prenante dans l'analyse des dossiers en environnement au sein de la Municipalité de Piedmont;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil tenue le 2 mars 2020;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyée par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ADOPTER** le règlement 794-10-1 modifiant le règlement 794-10 sur la formation du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 871-20 relatif à la distribution de sacs d'emplettes à usage unique

Avis de motion est par la présente donné par madame Diane Jeannotte à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement portant le numéro 871-20 relatif à la distribution de sacs d'emplettes à usage unique.

Le projet de règlement est déposée séance tenante.

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

13114-0420

Résolution - Réalisation d'une analyse de vulnérabilité des puits d'eau potable et demande de subvention

ATTENDU que le ministère de l'environnement oblige les municipalités qui desservent plus de 500 personnes en eau potable à réaliser une étude de vulnérabilité des prises d'eau avant le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU qu'en raison des puits communs de Piedmont et de Saint-Sauveur et considérant la proximité avec les autres puits respectifs de chacune des municipalités, il est à l'avantage des deux parties d'octroyer un mandat commun ;

ATTENDU que l'offre de service de Wood précise la participation financière de chacune des parties en fonction du nombre de puits et du pourcentage d'utilisation, conformément à l'entente intermunicipale liant Saint-Sauveur et Piedmont ;

ATTENDU que la Municipalité est éligible à une subvention pouvant atteindre 50% de la dépense et que la demande doit être appuyée par une résolution du conseil.

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu;

1. D'**OCTROYER** le mandat pour réaliser l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable à la firme Wood, conformément à la proposition ci-jointe pour la somme de 27 200 \$ plus les taxes applicables. Ces coûts seront défrayés à même le surplus libre.
2. De **DÉPOSER** une demande de subvention au volet 1 du « Programme pour une Protection Accrue des Sources d'eau Potable » (PPASEP).

Que le mandat soit donné à Wood conditionnellement à l'acceptation par la ville de St-Sauveur de la proposition de Wood.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

13115-0420

Résolution - PIIA 2020-0010– 585, boulevard des Laurentides, (Zone C-3-254) Rénovations extérieures – Bâtiment commercial

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement en bois des murs extérieurs sera peint de couleur « brown sugar »;

ATTENDU QUE deux auvents au-dessus des fenêtres en façade et quatre auvents présents sur le mur latéral droit seront retirés;

ATTENDU QUE deux fenêtres en façade du bâtiment principal seront agrandies;

ATTENDU QUE la porte en façade à l'extrémité du côté droit sera remplacée par une porte vitrée;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour la demande déposée relativement à des travaux de rénovation extérieurs du bâtiment principal situé au 585, boulevard des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13116-0420

Résolution - PIIA 2020-0007 – 275, chemin Beaulne (Zone R-1-229) Agrandissement, rénovation extérieure et constructions accessoires – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment principal, les travaux de rénovation extérieure, la construction d'un garage attaché et d'une véranda attachée correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure 2020-0006 concernant les pentes de toit et l'emplacement en cour avant d'une pergola attachée a également été déposée;

ATTENDU QUE l'agrandissement du bâtiment principal sera réalisé en cour latérale et servira de vestibule;

ATTENDU QU'un garage attaché au bâtiment principal sera implanté en cour latérale et arrière et que le revêtement des murs extérieurs sera en Canexel de couleur «noire»;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en Canexel de couleur «blanche»;

ATTENDU QUE la galerie existante sera rénovée et restera de mêmes dimensions et qu'une pergola attachée sera ajoutée en cour avant;

ATTENDU QU'une véranda attachée au bâtiment principal sera implantée en cour arrière;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour l'agrandissement du bâtiment principal, les travaux de rénovation extérieure et les constructions accessoires au 275 chemin Beaulne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13117-0420

Résolution - PIIA 2020-0011 – Lot 5 097 166, chemin du Versant (Zone V-1-271) Nouvelle construction – Résidence unifamiliale avec logement intergénérationnel

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec logement intergénérationnel correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en pierre « carbo » et en bois de couleur « muskoka »;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour la demande déposée relativement à la construction de la résidence unifamiliale avec logement intergénérationnel sur le lot 5 097 166 chemin du Versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13118-0420

Résolution - PIIA 2020-0013 – Lot 6 346 035, chemin des Épinettes (Zone R-1-256) Nouvelle construction – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction résidentielle unifamiliale correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure 2020-0012 concernant les pentes de toit et l'implantation d'un garage attaché en cour avant a été déposée;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs de la construction résidentielle sera en acrylique de couleur « blanche » et en revêtement métallique (imitation bois) de couleur « light cherry »;

ATTENDU QUE le matériau de revêtement extérieur de la toiture sera en métal émaillé de couleur « anthracite »;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 346 035, chemin des Épinettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13119-0420

Résolution - PIIA 2020-0017 – 805-805A, chemin des Pierres, (Zone R-2-202) Modification du revêtement extérieur – Habitation bifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du revêtement extérieur du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE deux demandes antérieures de PIIA furent déposées et acceptées par les résolutions du conseil portant les numéros 12263-1217 et 12795-0519;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs en Canoxel sur l'ensemble du bâtiment sera peint de couleur « Black Pepper »;

ATTENDU QUE la galerie sera peinte de couleur « Black Pepper » et les barreaux des garde-corps resteront de couleur « blanche »;

ATTENDU QUE les éléments architecturaux en bois à l'intérieur de l'avant-toit seront peints de couleur « Black Pepper »;

ATTENDU QUE les deux portes en façade et les deux portes sur le mur latéral seront peintes de couleur « Bleu Soho »;

ATTENDU QUE le soffite ainsi que les moulures des portes et fenêtres resteront de couleur « blanche »;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande déposée pour la modification du revêtement extérieur du bâtiment principal au 805-805A, chemin des Pierres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

ENVIRONNEMENT

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

FINANCES

Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13120-0420

Résolution – Location d'une machine à affranchir (timbreuse)

ATTENDU les besoins du service de l'administration de maintenir la location d'une machine à affranchir;

ATTENDU la proposition de Pitney Bowes qui est le fournisseur actuel de la Municipalité;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu de **LOUER** de la compagnie Pitney Bowes, une machine à affranchir de marque *SendPro C Series Auto Canada* pour une période de soixante (66) mois au prix de 207,47 \$ par mois (plus les taxes applicables) et d'**AUTORISER** la directrice des finances à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13121-0421

Résolution - Remboursement du dépôt d'une dérogation mineure – Lot numéro 1 313 266

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 313 266 a déposé la somme de 450 \$ à titre de frais pour une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE sa demande est non recevable en raison de certaines contraintes du terrain;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'**AUTORISER** la directrice des finances à remettre au propriétaire du lot 2 313 266 le montant initialement déposé de 450 \$, représentant le coût exigé pour la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois ;

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

13122-0420

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h47, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Nathalie Rochon

NATHALIE ROCHON

Mairesse

(s) Jean-François Albert

JEAN-FRANÇOIS ALBERT

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON

Mairesse